budget primitif 2022

Présentation des budgets consolidés
de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.



Agnimus am cus ea qui dolorepe odipsanes
sitiusant hilesam uiteur, omnis ea

Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin

Un budget maîtrisé et ambitieux

Le budget 2022 de la CALL est un budget maîtrisé, assis sur des principes de gestion rigoureux et une prévision au plus juste des crédits. Intégrant le nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité. Il respecte les évolutions annoncées dans le rapport d'orientations budgétaires présenté au Conseil communautaire en janvier dernier.

On peut notamment souligner un rétablissement de meilleurs niveaux d'épargnes, malgré des pertes de recettes liées aux conséquences de la crise sanitaire. Il s'agit également d'un budget ambitieux, qui met en œuvre les premières étapes du plan pluriannuel d'investissement prévu pour le mandat, ainsi que les engagements pris sur les différentes politiques publiques.

Le budget 2022 s'inscrit toutefois dans un contexte économique, politique et institutionnel partiellement incertain:

• Une conjoncture économique et financière de crise et marquée par le fort retour de l'inflation,

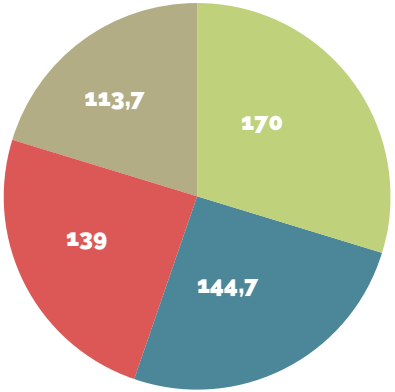
• Une crise sanitaire qui impacte encore négativement les recettes de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération: une perte de recettes de l'ordre de 1,6 M€ en 2022 après une perte de 0,7 M€ en 2021, par rapport aux niveaux de recettes qui auraient dû être perçus au vu de la dynamique économique du territoire,

• Une situation de politique internationale très instable, ayant pour conséquence une envolée des prix de l'énergie, une pénurie et une hausse des coûts des matières premières,

• Dans un contexte d'élections, des incertitudes institutionnelles, la crainte d'un nouveau plafonnement des dépenses de gestion des collectivités locales,

• Une dépendance accrue aux compensations et dotations de l'Etat, en régulière diminution, avec un Gouvernement très optimiste sur les hypothèses de reprise économique inscrites dans la Loi de Finances pour 2022.

Un budget de 283,7 M€



- Recettes d'investissement
- Dépenses d'investissement
- Dépenses réelles de fonctionnement
- Recettes réelles de fonctionnement

123.3

Niveau d'investissement

Hors dette - en M€

les caractériques du budget

Un niveau d'investissement élevé (123,3 M€) et ajusté au phasage opérationnel des projets inscrits au PPI.

Des niveaux d'épargnes rétablis et consolidés:

une épargne brute qui progresse de 44,6% pour atteindre 25,3 M€,

Une épargne nette qui augmente pour atteindre 9,6M€ tous budgets consolidés.

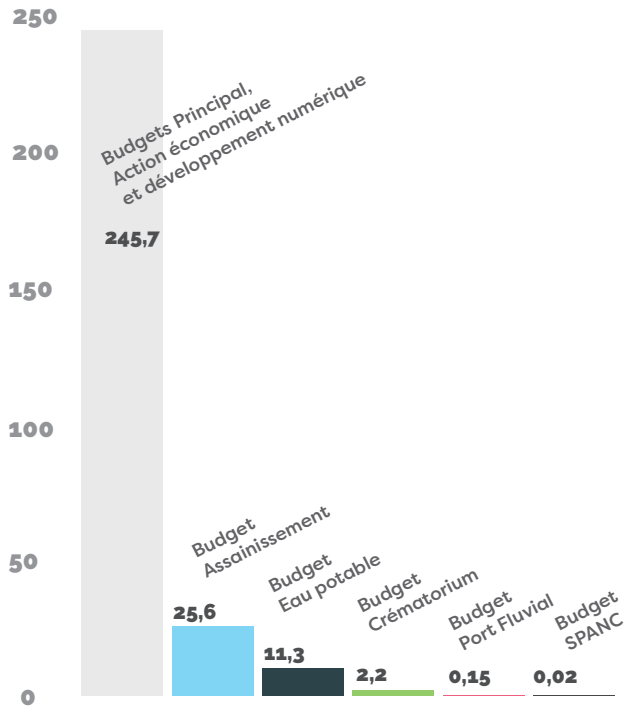
Des frais financiers optimisés (-6,5%).

Des indicateurs financiers plus favorables, dans un contexte de crise : **une capacité de désendettement de 7,8 années.**

Les masses budgétaires

BUDGETS CONSOLIDES	BP 2021 en M€	BP 2022 en M€	Evolution 2021 / 2022 en M€	en %
Total recettes réelles de fonctionnement	158,0	**170,0**	11,9	7,6
Dépenses de gestion	134,7	139,3	4,5	3,3
Frais financiers	5,8	5,4	-0,4	-6,5
Total dépenses réelles de fonctionnement	140,5	**144,7**	4,1	2,9
EPARGNE BRUTE	17,5	**25,3**	7,8	44,6
Remboursement du capital de la dette	14,7	**15,7**	1	7,1
EPARGNE NETTE	2,9	9,6	6,8	237,1
Dépenses d'équipement	102,3	123,3	21,0	20,6
Total dépenses d'investissement	116,9	**139,0**	22,1	18,9
Recettes d'investissement hors dette	48,1	53,6	5,6	11,6
Besoin d'emprunt	51,8	60,1	8,3	16
Total recettes réelles d'investissement	99,8	**113,7**	13,9	13,9
Masses budgétaires globalisées	257,5	**283,7**	26,2	10,2
Encours de dette au 01/01	**196,3**	**196,6**		
Capacité de désendettement au 01/01 *(en années)*	11,2	7,8		
Taux d'épargne brute	11%	15%		

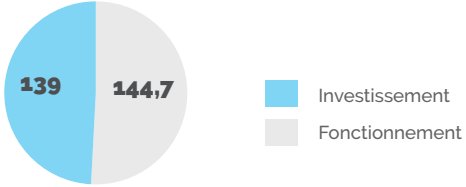
La structure du budget



1 budget principal
7 budgets annexes

La CALL gère 8 budgets (1 budget principal et 7 budgets annexes) qui s'élèvent à 283,7 M€ en montants consolidés (hors flux réciproques entre budgets).

Au budget primitif 2022, le budget principal, le budget action économique et le budget développement numérique représentent 86,6% des masses budgétaires totales.
Le budget assainissement représente 9% des masses budgétaires, le budget eau potable 3,5% et le budget crématorium 0,8%.



La structure du budget en détail

Budgets primitifs (masses réelles) en M€	BP 2021	**BP 2022**	Evolution BP 2021 / BP 2022	
	En M€	En M€	En M€	En %
Budget Principal, Action économique, Dév. Numérique*	214,9	**245,7**	30,8	14,3%
Fonctionnement	132,5	136,7	4,1	3,1%
Investissement	82,4	109,	26,6	32,3%
Assainissement	27,5	**25,6**	-1,9	-6,9%
Fonctionnement	5,4	5,0	-0,3	-6,3%
Investissement	22,1	20,6	-1,6	-7,0%
Eau potable	11,3	**10,1**	-1,2	-10,8%
Fonctionnement	2,3	2,6	0,3	13,2%
Investissement	9,0	7,4	-1,5	-17,1%
Crématorium	3,6	**2,2**	-1,5	-40,2%
Fonctionnement	0,3	0,3	0	1,5%
Investissement	3,4	1,9	-1,5	-43,7%
Service Public Ass. Non collectif	0,02	**0,02**	0	6,7%
Fonctionnement	0,02	0,02	0	6,7%
Port fluvial	0,13	**0,15**	0,03	20,2%
Fonctionnement	0,03	0,04	0,02	56,4%
Investissement	0,10	0,11	0,01	10,2%
TOUS BUDGETS CONSOLIDES**	257,5	**283,7**	26,2	10,2%
Fonctionnement	140,5	144,7	4,1	2,9%
Investissement	116,9	139	22,1	18,9%

Les épargnes

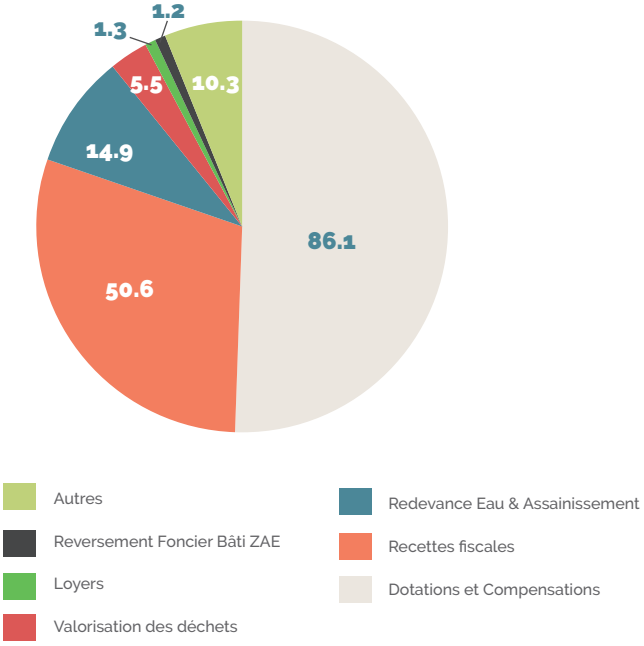
	Budgets M57: Principal, action économique, dév-numérique en M€		Budget Assainissement		Budget Eau potable		Tous budgets consolidés	
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
Recettes de gestion	143,8	153,2	11,1	13,6	5,9	5,9	158	170
Dépenses de gestion	131,5	136,3	4	3,7	2,1	2,4	134,7	139,3
Charge financière nette	2,8	2,6	2,1	2	0,8	0,8	5,8	5,4
EPARGNE BRUTE	9,5	14,4	5	7,9	3	2,7	17,5	25,3
Amortissement de la dette	9,4	9,8	3,6	4,2	1,6	1,6	14,7	15,7
EPARGNE NETTE	0,1	4,5	1,4	3,7	1,4	1,2	2,9	9,6
Encours de dette au 1er janvier N	108,1	111,2	59,4	58	28,3	27,0	196,3	196,6
Capacité de désendettement *(en années)*	11,3	7,7	11,9	7,3	9,5	10,0	11,2	7,8

7,8 Ans

Capacité de désendettement
(tous budgets - en années)

Une capacité à rembourser la dette avec l'épargne brute dégagée en un nombre d'années inférieur au plafond défini par la loi et à la durée moyenne sur laquelle les emprunts sont réalisés. **L'épargne nette est positive sur tous les budgets et des efforts significatifs ont été faits pour rétablir et consolider les niveaux d'épargnes en 2022.**

Les recettes de fonctionnement



170

Montant
des recettes de fonctionnement
en M€

En mouvements réels, hors résultats 2021 et hors mouvements croisés entre budgets, **les recettes de fonctionnement s'élèvent à 170M€ et progressent de 7,6% (soit +11,9M€) du BP 2021 au BP 2022.**
Les recettes fiscales représentent 30% des recettes de fonctionnement au BP 2022, les dotations et compensations 51%.

Les recettes de fonctionnement

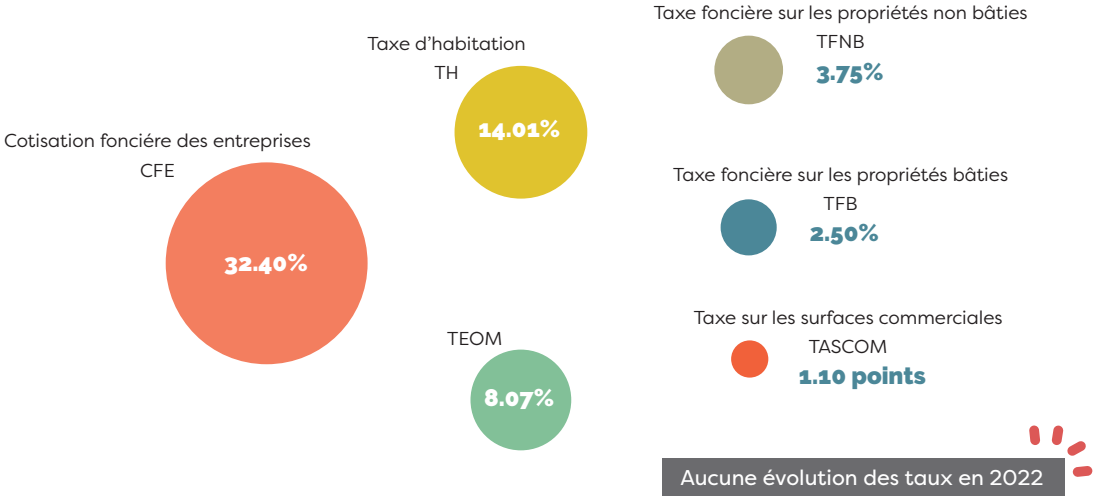
(hors résultats 2021 et hors mouvements entre budgets)

	BP 2021	Poids relatif 2021	**BP 2022**	**Poids relatif 2022**	Evolution BP 2021 / BP 2022	
	En M€				En M€	En %
Total des recettes de fonctionnement	158,0		**170,0**		11,9	7,6
Recettes fisacles	45,2	29%	**50,6**	**30%**	5,5	12,1
TEOM	15,1		15,8		0,7	4,4
Taxe d'Habitation	0,7		0,8		0,1	9,4
Foncier Bâti	4,4		4,5		0,1	3,1
Foncier Non Bâti	0,1		0,1		0	7,2
CFE	12,4		14,3		1,9	15,6
CVAE	8,5		9,1		0,6	6,6
IFER	0,9		1,0		0,1	16,2
Taxe Additionnelle FNB	0,3		0,3		0	1,6
TASCOM	2,8		2,7		-0,2	-5,7
Rôles supplémentaires	0,0		0,4		0,4	
GEMAPI	0,0		1,7		1,7	
Dotations et Compensations	85,1	54%	**86,1**	**51%**	1,0	1,2
FPIC	3,0		3,2		0,2	7,3
DGF	21,5		21,1		-0,4	-1,7
Compensations fiscales (FB, CFE)	4,9		4,9		0	0,8
FNGIR	10,0		10,0		0	0
DCRTP	5,2		5,2		0	-0,4
DSC SIZIAF	9,2		9,1		-0,1	-1
«Produit de TVA transférée (compensation TH)»	31,5		32,7		1,2	4
Autres recettes	27,7	18%	**33,2**	**20%**	5,5	19,7
Valorisation des déchets	6,3		5,5		-0,8	-12
Redevance assainissement	7,7		9,9		2,2	29,2
Surtaxe Eau Potable	5,0		5,0		0	-1
Reversement de foncier bâti en ZAE	0,0		1,2		1,2	
Autres recettes assainissement	1,9		2,1		0,2	10,1
Autres recettes eau potable	0,9		0,9		0,1	7,3
Loyers	1,2		1,3		0	3,7
Remboursements charges de personnel	0,2		0,2		0	-9
Subventions	1,8		2,1		0,3	13,8

Les recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales - taux d'imposition

50,6 Montant des recettes fiscales *en M€*



Aucune évolution des taux en 2022

Les recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales

Le budget 2022 est construit à partir d'une hypothèse d'actualisation forfaitaires des bases d'imposition de +3,4% .
(cf. Loi de Finances de l'Etat pour 2022)

L'exercice 2022 est la première année d'application de la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), dont le produit est exclusivement affecté au financement d'une compétence obligatoire exercée par la Communauté d'Agglomération de 2018. Cette compétence stratégique et structurante pour le territoire nécessite aujourd'hui d'être opérationnelle. Un premier programme d'actions structuré et priorisé a été établi en conséquence.
Le produit de la taxe prévue (1,7 M€) est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente. Les organismes d'habitations à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte sont exonérés.

Les autres taux de fiscalité n'évoluent pas. Néanmoins, le barème des bases minimum de cotisation foncière des entreprises est adapté en 2022, par rétablissement d'une progressivité sur les différentes tranches de chiffres d'affaires (cf. délibération du Conseil du 23 septembre 2021).

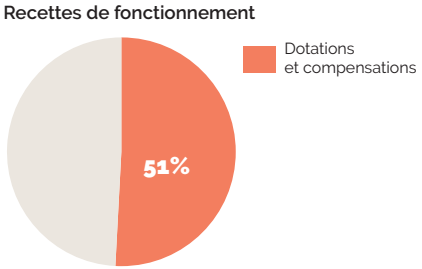
Enfin, la projection des recettes fiscales de la CALL en 2022 intègre deux incertitudes principales :

• La modification des aides aux entreprises liée à la crise Covid au cours du 2ème semestre 2021: les aides d'Etat avaient permis le maintien des entreprises et donc des recettes fiscales telles que la cotisation foncière des entreprises (CFE). La réduction de ces aides pose la question d'une éventuelle progression des cessations, liquidations d'entreprises et de leurs impacts sur les recettes fiscales (CFE, CVAE, TASCOM).

• Le produit de CVAE: le niveau d'encaissement de la CVAE en 2021 correspond à la CVAE que percevra la CALL en 2022. Or, la CVAE versée par les entreprises en 2021 repose pour partie sur la valeur ajoutée de 2020, directement impactée par la crise sanitaire et économique. Une diminution de la recette est donc prévue, qui correspond aux prévisions annoncées par le Gouvernement fin 2021 (-4,7%).

Les recettes de fonctionnement

Les dotations et compensations



Les dotations et compensations représentent 51% des recettes de fonctionnement au BP 2022 (86,1 M€). Elles augmentent de 1,2% de 2021 à 2022 (+1 M€).

La CALL devrait voir, comme chaque année, sa dotation de compensation réduite afin d'assurer une partie du financement de la péréquation du bloc communal. En effet, si la Loi de Finances pour 2022 maintient de façon globale l'enveloppe DGF, la dotation de compensation des EPCI sera à nouveau écrêtée en 2022, dans la lignée des dernières années (-2%/-2,5%). La diminution de la dotation de compensation est évaluée à -0,3 M€, comme les années précédentes.
Les autres dotations (DCRTP, FNGIR) sont stabilisées.

L'année 2022, tout comme 2021, est marquée par les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation. En 2022, l'évolution des ressources de la CALL repose donc de façon significative sur les compensations fiscales versées par l'Etat ainsi que sur la croissance d'une taxe nationale (la TVA). Si l'Etat annonce une évolution de la TVA nette de +5,6% en 2022, il a semblé plus prudent de corréler l'évolution prévisionnelle de la TVA à celle du PIB (+4%).

Les recettes de fonctionnement

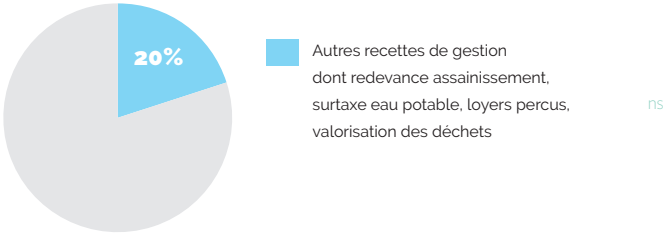
Les autres recettes de gestion

Les autres recettes de gestion représentent 20% des recettes de fonctionnement inscrites au BP 2022.

Elles sont principalement constituées de la redevance assainissement, qui progresse malgré une stabilisation du montant de la facture de 120 m3 d'eau, de la surtaxe eau potable, des loyers perçus, des recettes liées à la valorisation des déchets.

Une diminution de ces dernières est encore attendue en 2022 (-0,8 M€ soit -12%). Pour la première année, la CALL percevra également en 2022, en application du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité voté en novembre 2021, une part de la taxe foncière perçue par les communes dans les zones d'activités économiques (1,2 M€).

Recettes de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement

En mouvements réels et hors flux réciproques entre les budgets, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 144,7 M€ au budget primitif 2022. Elles progressent de 2,9% (soit +4,1 M€) du BP 2021 au BP 2022, intégrant une évolution contrainte des coûts de gestion et de valorisation des déchets ménagers de +14% (+4,6 M€).

En 2022, les frais financiers diminuent de 6,5% (-0,4 M€). Cette baisse des charges financières s'explique par le désendettement de ces dernières années et par la mobilisation d'emprunts à des taux compétitifs en 2020 et 2021.

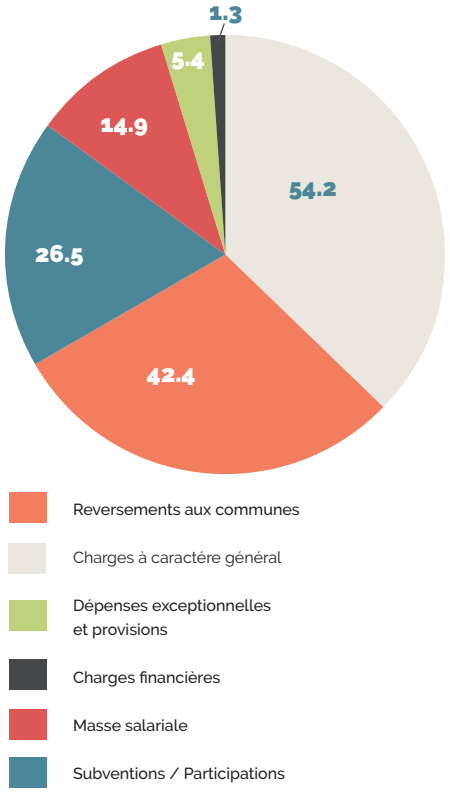
Les charges à caractère général (54,2 M€) progressent de 8,4% (+4,2 M€) et représentent 38% des dépenses de fonctionnement. **Le principal poste de dépenses de cette enveloppe est le service de collecte et de traitement des déchets, qui passe de 32,9 M€ au BP 2021 à 37,5 M€ en 2022 (+4,6M€).** Ce budget est notamment fortement impacté par la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). S'ajoutent également les coûts d'exploitation des nouvelles déchetteries.

144,7

Montant
des dépenses de fonctionnement
en M€

La masse salariale (chapitre 012) représente 10% des dépenses de fonctionnement en 2022, comme en 2021, et progresse de 0,9 M€ par rapport au BP 2021. Les moyens sont adaptés à l'évolution des projets de la Communauté d'Agglomération. En lien avec le développement des services communs et de la mutualisation, des recettes nouvelles sont attendues, permettant de financer de nouveaux recrutements.

Les dépenses de fonctionnement



Les subventions et participations (26,5M€) représentent 18% des dépenses de fonctionnement en 2022 et augmentent de 2,1% (+0,5M€) de 2021 à 2022.

Les participations et contributions obligatoires aux organismes de groupement (SDIS, SMT Artois Mobilité, Syndicat Mixte Stade couvert, SCOT, Pôle Métropolitain) représentent 57,2 % de cette enveloppe (15,2M€). En particulier, la contribution au SDIS augmente de 0,14M€ pour atteindre 6,9M€, alors que la participation au Syndicat Mixte des Transports diminue de 0,26M€ pour atteindre 6,4M€.

La subvention à l'Office de Tourisme progresse de 150*K€*, passant à 1,4M€, en lien avec le développement de l'événement Sainte-Barbe.

Sur des contours revisités, la CALL poursuit sa politique volontariste de soutien aux associations sportives, culturelles et en lien avec la politique de la ville avec une enveloppe de 6 M€ destinée aux subventions aux associations.

Les reversements aux communes représentent 29% des dépenses de fonctionnement (42,4*M€*), en lien avec la mise en œuvre du nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.



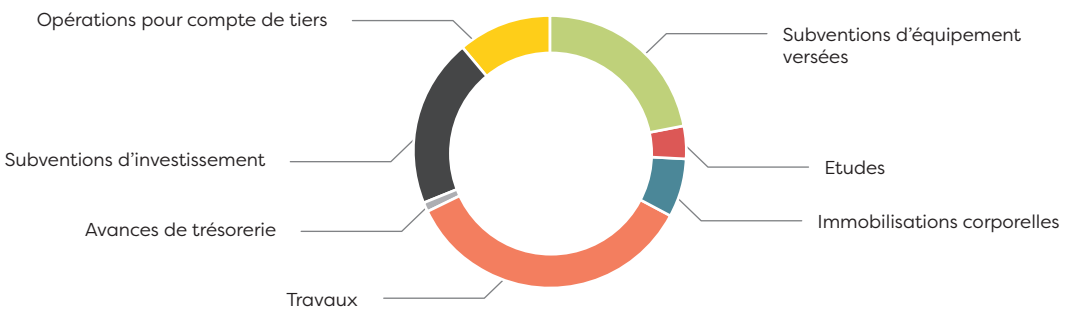
Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2021 / BP 2022	
			En M€	En %
Charges à caractère général (011)	50,0 M€	54,2 M€	4,2 M€	8,4%
Charges de personnel (012)	14,0 M€	14,9 M€	0,9 M€	6,8%
Reversements (014)	43,9 M€	42,4 M€	-1,5 M€	-3,4%
Subventions - Participations (65)	26,0 M€	26,5 M€	0,5 M€	2,1%
Dépenses exceptionnelles (67) et provisions (68)	1,0 M€	1,3 M€	0,4 M€	36,8%
Total des dépenses de gestion	134,7 M€	139,3 M€	4,5 M€	3,3%
Charges financières (66)	5,8 M€	5,4 M€	-0,4 M€	-6,5%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	140,5 M€	144,7 M€	4,1 M€	2,9%

Les dépenses d'investissement

123

Montant
des dépenses
d'investissement
en M€



Les dépenses d'équipement progressent de 21 M€ du BP 2021 au BP 2022, en lien avec la mise en œuvre des premières étapes du plan pluriannuel d'investissement pour le mandat.

Les dépenses de travaux sont majoritaires en 2022 (35%). Les opérations pour comptes de tiers (maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes à la Communauté d'Agglomération) augmentent significativement en 2022 (+12,5 M€), représentant 27,4 M€. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

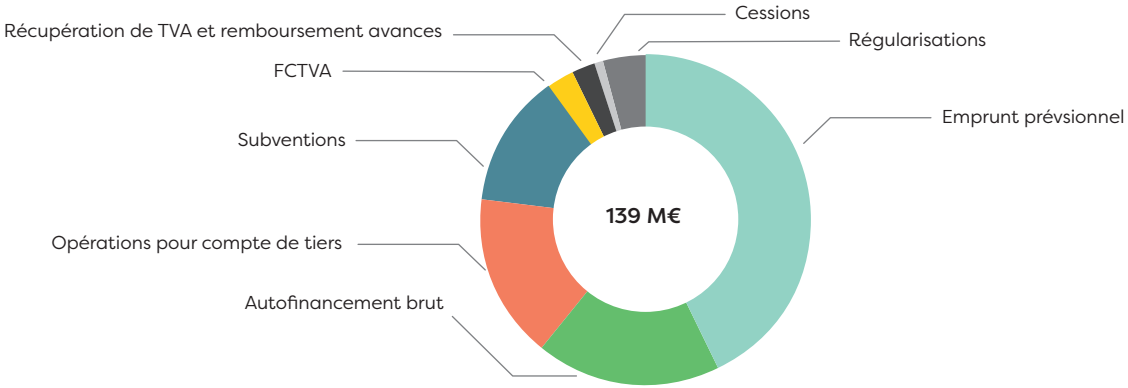
Le remboursement du capital de la dette augmente de 1 M€ et représente 11% des dépenses brutes d'investissement en 2022. Ce montant intègre les avances remboursables versées par l'Agence de l'Eau.

Les dépenses d'investissement hors dette du budget général et du budget annexe action économique consolidés représentent 78,4% des dépenses d'équipement (109 M€). Le budget assainissement porte 14,8% de ces dépenses (20,6M€). Le budget eau potable représente 5,3% des dépenses d'investissement hors dette (7,4 M€). Enfin, 1,4% des dépenses sont portées par le budget crématorium (1,9 M€).

Les dépenses d'investissement

	BP 2021	**BP 2022**	Poids relatif	Evolution BP 2021 / BP 2022	
	en M€		en %	en M€	en %
Subventions d'équipement versées (204)	21,7	30,2	22	8,5	38,9
Etudes (20)	4,2	5,2	4	1,0	22,8
Immobilisations corporelles - acquisitions (21)	5,9	9,5	7	3,6	60,4
Travaux (23)	50,1	48,8	35	-1,3	-2,6
Avances de trésorerie (27)	4,5	0,3	0	-4,1	-92,3
Subventions d'investissement (13)	0,9	1,9	1	1,0	105,7
Opérations pour compte de tiers (4581)	14,9	27,4	20	12,5	83,9
Total des dépenses d'investissement hors dette	102,3	**123,3**	**89**	21,0	20,6
Remboursement du capital de la dette	14,7	**15,7**	11	1,0	7,1
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	116,9	**139,0**	100%	22,1	18,9%

Les recettes d'investissement



18%

Autofinancement brut des dépenses d'investissement.
15% en 2021

Les recettes d'investissement sont constituées:

• **Du fonds de compensation de la TVA (3,6 M€) et autres récupérations de TVA (3 M€).** Cette enveloppe diminue car un rattrapage de FCTVA a été réalisé en 2021.

• **Des recettes liées aux politiques publiques constituées de subventions (17,8 M€) et de produits de cessions (1,5 M€).** Les principales subventions proviennent de l'Etat : 13,3 M€ dont 5,7 M€ pour les aides à la pierre habitat parc privé, 1,6 M€ pour les aides à la pierre habitat parc public et 4,7 M€ pour l'ERBM. Les subventions proviennent également de l'Europe (FEDER pour 0,7 M€) et de la Région (2,5 M€).

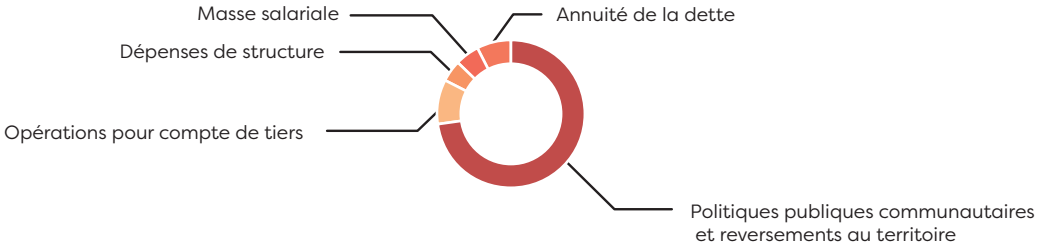
• **Des recettes liées aux opérations réalisées par la CALL pour le compte de tiers** (maîtrise d'ouvrage déléguée) progressent sensiblement en 2022, en lien avec l'avancement de la réalisation des projets (22,7 M€).

• **Le besoin prévisionnel d'emprunt s'élève en 2022 à 60,1 M€, dont 0,6M€ d'avances versées par l'Agence de l'Eau**. A noter: si 51,8 M€ de besoin d'emprunt avait été inscrit au BP 2021, ce sont finalement 14,4 M€ qui ont été mobilisés. En compte administratif prévisionnel 2022, compte tenu des taux de réalisation prévisionnels et de la reprise des résultats 2021 à venir, l'emprunt mobilisé d'ici la fin de l'année devrait être de l'ordre de 35-40 M€.

Les recettes d'investissement

le financement de l'investissement *En M€*	BP 2021	BP2022	Poids relatif 2022 *en %*	Evolution *en M€*
Subventions (13)	16	17,8	13	1,8
FCTVA (10)	6,3	3,6	3	-2,7
Produits des cessions d'immobilisations (024)	2	1,5	1	-0,5
Récupération de TVA et remboursement avances (27)	4,1	3	2	-1,1
Opérations pour compte de tiers (4582)	14,8	22,7	16	8
Régularisations	4,9	5	4	0,1
Total des recettes d'investissement hors emprunt	48,1	53,6	39	5,6
Besoin d'emprunt	51,8	60,1	43	8,3
dont avances de l'Agence de l'Eau	0,6	0,6		
Autofinancement Brut	17,5	25,3	18	7,8
Total des recettes d'investissement	**117,3**	**139**	**100**	**21,7**

Le budget par politique publique



Les dépenses inscrites au BP 2022 (283,7 M€) progressent de 26,2 M€ par rapport au BP 2021 et sont ajustées au phasage opérationnel des projets.

Les dépenses directement affectées aux politiques communautaires ou reversées au territoire représentent 73 % des dépenses totales et s'élèvent à 207 M€ (+10,1 M€ par rapport au BP 2021).
L'annuité de la dette représente 7,4% des dépenses, contre 7,9% en 2021.

Malgré une progression en valeur absolue de 2021 à 2022, le poids relatif de la masse salariale diminue, passant de 5,4% à 5,2% au budget primitif 2022.
La part des opérations réalisées par la CALL pour le compte des communes progresse sensiblement en 2022 (de 5,8% à 9,7% en 2022, soit 27,4 M€).

Enfin, 4,7% des dépenses sont dédiées à la maintenance et à l'entretien du patrimoine, aux dépenses de structure générales (dont affaires juridiques, informatique).

Le budget par politique publique

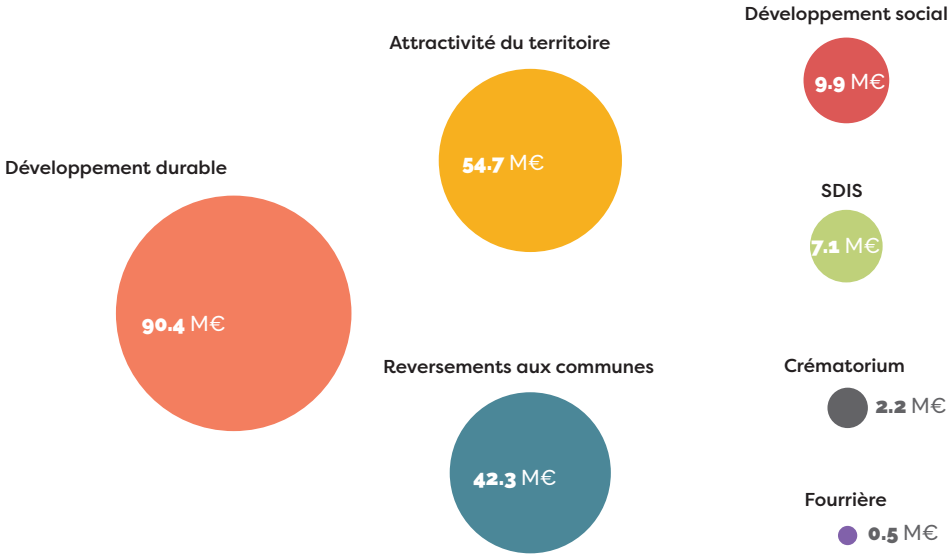
En M€ **Dépenses de fonctionnement et d'investissement**	BP 2021	Poids relatif BP 2021 en %	**BP 2022**	**Poids relatif BP 2022 en %**	Evolution / BP 2021 en M€
POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES ET REVERSEMENTS AU TERRITOIRE	196,9	76,5	207	73	+10,1
Reversements aux communes	43,8		42,3		-1,5
Reversement au SDIS et pompiers vétérans	6,9		7,1		+0,1
Développement durable:	84		90,4		+6,4
Attractivité du territoire:	44,9		54,7		+9,8
Développement social	12,7		9,9		-2,8
Crématorium	3,6		2,2		-1,5
Fourrière	1		0,5		-0,5
«Opérations pour comptes de tiers (maîtrise d'ouvrage déléguée à la CALL)»	14,9	5,8	27,4	9,7	+12,5
Dépenses de structure	11,3	4,4	13,3	4,7	2,0
Masse salariale	14	5,4	14,9	5,2	+0,9
Annuité de la dette	20,5	7,9	21,1	7,4	+0,7
TOTAL des dépenses	**257,5**	**100,0%**	**283,7**	**100,0%**	**+26,2 M€**

Le budget par politique publique

Dépenses directement affectées aux politiques communautaires ou reversées au territoire

207

Montant des dépenses directement affectées aux politiques communautaires *en M€*



Développement durable
eau, assainissement, GEMAPI, gestion et valorisation des déchets, environnement, TRI, climat, alimentation territoriale durable, parcs et gestion des espaces naturels, transport et mobilité

Attractivité du territoire:
développement économique, parcs d'activités, innovation, habitat, action foncière, aménagement, renouvellement urbain, tourisme

Développement social
sport, culture et patrimoine, cohésion sociale et politique de la ville, non sédentaires, ambition numérique, emploi et insertion, économie sociale et solidaire

Attractivité du territoire

8,4 / **46,3**

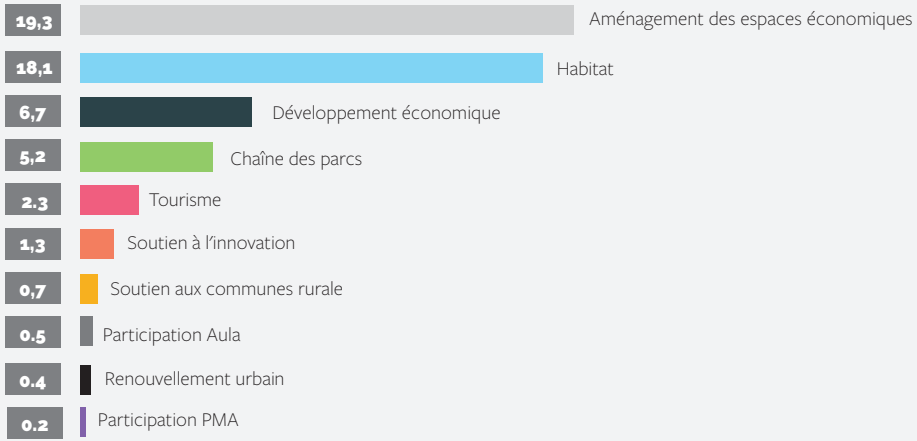
fonctionnement / **investissement**

en M€

54,7

Montant
du budget dédié
à l'attractivité. *en M€*

Budget dédié aux politiques «Attractivité». *en M€*



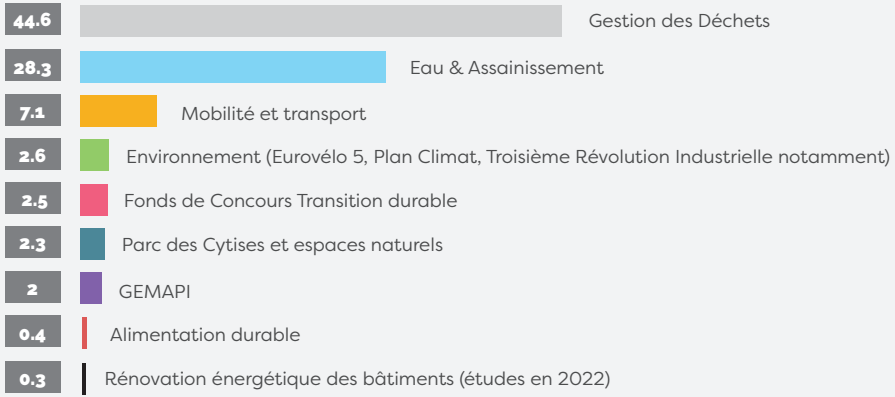
Développement durable

50.4 fonctionnement *en M€*

/ 40 investissement

90,4
Montant
du budget dédié au
développementdurable. *en M€*

Budget dédié aux politiques «Développement durable». *en M€*



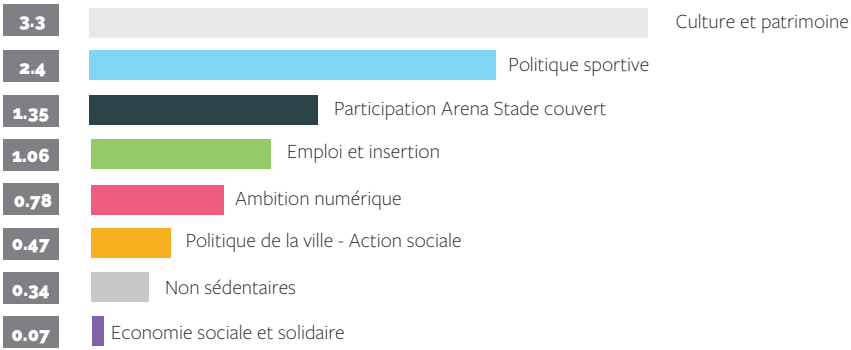
Développement social

7,9 fonctionnement / **2** investissement

en M€

9,9
Montant
du budget dédié au
développement social. *en M€*

Budget dédié aux politiques «Développement social». *en M€*



budget primitif 2022

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
21 rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex

www.agglo-lenslievin.fr

@AggloLensLievin

Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin